



PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT Corporel SPORTIF dans le cadre de l'activité « Basket » AWBB ; Compagnie d'assurance ARENA .S.A. police 1.120.950

1/ Remplir les rubriques vous concernant sur documents de l'assurance, **page 1 et 2**, attention, ne pas oublier de renseigner votre **n° de compte**, pour les remboursements éventuels.

2/ Coller une vignette mutuelle sur la **page 2** (« Déclaration données médicales») et «SIGNER»

3/ Faire compléter la **page 3** (« Certificat médical») par le médecin

* Ces documents dûment complétés sont à remettre au secrétaire du club le plus rapidement possible et au plus tard dans **les 8 jours à dater de l'accident**

* Le secrétaire transmettra les formulaires complétés à ARENA (organisme assureur de la fédération), le dossier ne sera pris en compte qu'au moment de la réception des documents.

* La compagnie vous transmettra ensuite un n° de dossier.

* Ensuite, tous les échanges de courrier se feront directement et exclusivement entre ARENA et la personne accidentée (ou son représentant légal).

A noter que l'assurance ne rembourse que les accessoires et prothèses reconnus par les MUTUELLES. Tous les produits exclus par vos mutuelles le seront également par l'assurance, le club n'intervient jamais dans ce type de frais...il peut être utile voir important de signaler ceci à votre médecin lors des prescriptions médicales, de pose de bandages, de plâtres etc

IMPORTANT :

* Toujours indiquer le n° du dossier lors de tout échange de correspondance avec l'assureur

Avant toute reprise sportive (entraînement ou match), il est INDISPENSABLE d'être en possession d'un **certificat de guérison** dûment établi par un médecin et de l'avoir transmis à ARENA. Sans cette condition toute nouvelle déclaration d'accident serait refusée par la compagnie.

Adresse de la compagnie ARENA S.A. (Mr E. Blommaert)
Rue des deux églises 14 1000 BRUXELLES

Couvertures – remboursements et franchises

Couverture A : pour tous les membres non sportifs

Frais médicaux = 150% du tarif INAMI

Franchise = 25 € Frais de Kiné = 125€ maximum par accident

Couverture B : (pour tous les joueurs & joueuses)

Frais médicaux = 200% du tarif INAMI

Franchise = 30 € Frais de Kiné = pas de montant maximum par accident

Couvertures A&B

Prothèses dentaires = 250€ max par dent / 1000 € par accident

Transport accident. = 0.2479 € par km